

CHANDELE

LA LETTRE D'INFORMATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉUNION

LE MOT DU PRÉSIDENT

ORGANIGRAMME

PRÉSENTATION DES MISSIONS DU CDG

DE NOUS À VOUS

Retour sur : Remise des mallettes, Journée de l'agent,
Job dating handicap, Séminaire prévention des risques,
présentation des métiers de la FPT

p2

p3

p4

p5

LA PAGE MÉDICALE

La visite médicale périodique en médecine préventive
dans la Fonction Publique Territoriale

BON À SAVOIR

Organisation statutaire de la Fonction Publique Territoriale

CALENDRIER CONCOURS 2016

p6

p7

p8

LE CENTRE DE GESTION

Une expertise au service
des employeurs publics locaux

LE MOT DU PRÉSIDENT



CHANDELLE : UN NOM ÉVOCATEUR

Cette lettre d'information porte un nom qui évoque à la fois la richesse arborescente de La Réunion (le bois de chandelle est un arbre endémique) mais aussi l'éclairage caractérisé par les ressources expertes du CDG sur les questions qui préoccupent les employeurs publics : une alliance forte et durable, à l'image de cet arbre endémique connu pour sa robustesse, et à l'image de la qualité de l'accompagnement dispensé par le CDG.

Vous avez entre les mains la première lettre d'information du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion. Ce support de communication illustre notre volonté d'aller à votre rencontre et de partager avec vous toute l'actualité territoriale. Cette lettre d'information est la vôtre, elle a été conçue pour vous.

La Fonction Publique Territoriale est riche de la diversité de ses métiers et de sa mission solidaire de service public. C'est cette solidarité qui caractérise notre action. En ma qualité de Président du Centre de Gestion, je suis heureux de défendre ces valeurs et de participer à la mise en œuvre d'actions de proximité qui apportent aux personnels des collectivités plus de confort dans l'exercice de leurs missions.

S'agissant de la vie du CDG, le Centre arrive au terme d'une année de restructuration au cours de laquelle les services ont été réorganisés, et renforcés pour donner une orientation plus dynamique à notre politique de proximité qui se traduit par un nouveau logo et la refonte du site internet.

Dans ce premier numéro, la présentation générale du Centre de Gestion de La Réunion vous permettra de faire plus ample connaissance avec nos missions.

Toutes vos remarques et suggestions quant à l'amélioration de ce magazine qui se veut être à votre écoute, seront les bienvenues.

Bonne lecture à tous.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion : le partenaire privilégié des collectivités



INFO PRATIQUE

Le pôle Santé et Sécurité du Centre de Gestion a déménagé pour s'installer à l'Étang-Salé-Les-Bains (ex : SODEGIS) au n° 6 place de la Principauté d'Andorre. À noter : tout courrier au pôle Santé devra être adressé impersonnellement à Monsieur le Président du Centre de Gestion 5 allée de la piscine BP 374 97455 Saint-Pierre cedex.

Direction Générale Adjointe Ressources et missions obligatoires

Le conseil et l'assistance aux collectivités dans la gestion de leur personnel constituent un enjeu majeur de cette Direction Générale adjointe.

De l'entrée des agents dans la Fonction Publique Territoriale jusqu'à leur départ à la retraite, les différents services de ce pôle mettent leur expertise en matière statutaire au service des employeurs publics locaux pour une gestion optimale du personnel.

Cette aide statutaire est indispensable pour une bonne gestion du personnel : organisation des concours et examens, gestion des carrières, conseils et expertises, organisation des instances paritaires (commission administrative paritaire (C.A.P), comité technique et retraites : les collectivités trouvent, avec cet ensemble de services, un véritable centre de ressources.

Les missions du pôle sont les suivantes :

- **Gestion des dossiers de carrières des fonctionnaires des collectivités affiliées :** Ce service à la disposition des employeurs publics assure le suivi administratif tout au long de la carrière de fonctionnaire (nomination, changement d'échelon, avancement de grade, promotion interne...). Le service tient à jour plus de 6000 dossiers administratifs individuels de l'ensemble des fonctionnaires de toutes les collectivités affiliées.
- **Assistance juridique statutaire :** le service réalise une veille et une expertise juridique statutaire pour les collectivités territoriales affiliées assurant à tous une gestion du personnel territorial fiable.

- **Bourse de l'emploi :** interface destiné à la mise en relation des agents publics en recherche de mobilité ou aux demandeurs d'emplois avec les employeurs publics. Diffusion des offres et des vacances d'emploi.
- **Instances paritaires :** Préparation et organisation des dossiers soumis aux organismes paritaires en ce qui concerne des questions d'ordre individuel pour les CAP (évolution de la carrière des agents, mobilité, avancement, évaluation professionnelle, discipline...) ou des questions sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités pour le comité technique.
- **Droit syndical :** Le Centre de Gestion rembourse les rémunérations et les charges afférentes à l'utilisation des crédits d'heures d'absence pour motif syndical et met un local à disposition des syndicats présents dans les collectivités.
- **Concours :** A partir des besoins des collectivités locales, ce service assure l'organisation de l'ensemble des concours et examens professionnels de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale.
- **Retraites :** Dans le cadre d'un partenariat avec la CNRACL, le service retraite constitue, pour les collectivités affiliées, un relais d'information et d'expertise juridique dans le traitement des dossiers de retraite des fonctionnaires territoriaux.

Direction Générale Adjointe Santé et Sécurité

La santé et la sécurité au travail constituent un enjeu majeur pour notre société en général et pour le monde territorial en particulier.

En effet, notre devoir est de garantir aux agents territoriaux des conditions optimales de travail pour que ceux-ci puissent s'épanouir, tant sur le plan professionnel que personnel.

Pour atteindre cet objectif, le Centre de Gestion de La Réunion met à la disposition des collectivités adhérentes les services et prestations suivantes dans les domaines de :

- **L'Hygiène et la sécurité :** Assistance et conseil aux collectivités dans la mise en place de politiques de prévention des risques professionnels.
- **La médecine préventive :** Préservation de la santé physique et psychologique des agents par un suivi médical périodique et l'amélioration des conditions de travail.

- **La Prévention des risques psychosociaux :** Accompagnement des collectivités et de leur personnel à la mise en place d'actions visant à mieux gérer les difficultés psychologiques liées au travail (diagnostics psychosociaux, plans d'actions, écoute individuelle ou collective...).
- **La Mission Handicap :** Accompagnement des collectivités en matière de gestion des ressources humaines pour le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.
- **Le Comité médical et la Commission de réforme :** Instances consultatives chargées de donner des avis sur l'octroi et la prolongation des différents congés de maladie et de statuer en matière d'indisponibilité physique et d'inaptitude des agents.
- **La Qualité de vie au travail :** Développement des démarches en matière d'action sociale (service d'assistantes sociales, accompagnement des Comités d'œuvres sociales des collectivités...).

1. Remise des mallettes aux agents préventeurs

Le 7 mai 2015, 70 préventeurs des communes et des établissements publics de La Réunion se sont réunis autour d'une table ronde sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. À cette occasion, le Centre de Gestion a remis une mallette destinée à l'enquête et l'analyse des accidents et des maladies professionnelles à chaque responsable de prévention des collectivités de La Réunion. Cette mallette devrait permettre de mieux prendre en compte et analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles et décliner des mesures de prévention afin que les événements non désirés ne se reproduisent.



2. Journée de l'agent : le CDG à la rencontre des territoriaux 24 juin 2015 à Saint-André

C'est à l'initiative de la mairie de Saint-André que le Centre de Gestion s'est déplacé dans la commune de l'est, au Parc du Colosse plus précisément, pour une « Journée de l'agent ». La Journée de l'agent avait pour vocation de rendre accessible l'information sur les métiers et valoriser la carrière publique. Il réunissait dans un même lieu des stands d'information CNFPT, CGSS, mutuelle, CDG et autres services publics venus spécialement à la rencontre des agents communaux de Saint-André.

3. Un job dating pour rapprocher les recruteurs publics des candidats porteurs de handicap

Le 26 juin dernier, sur le Barachois à Saint-Denis s'est tenue la première édition d'un Job Dating pour l'embauche des personnes en situation de handicap. Organisé par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées et du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, le but de cette journée était de faciliter les entretiens avec les employeurs privés et publics de La Réunion. À la clé : un contrat en alternance.

4. La prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide à la personne

C'est à l'espace Tamarun que se sont réunis les professionnels de l'aide à domicile ou en établissement pour une journée de séminaire sur le thème de la prévention des risques professionnels. Organisé par la CGSS, l'événement du 27 août a été l'occasion de poser la problématique des contraintes physiques imposées par cette profession et d'échanger plus largement sur les troubles musculo squelettiques (TMS) et les risques psychosociaux auxquels sont exposés les agents. Sollicité par le CCAS de Saint Pierre, Toiliha ANLI NOUROUDINE est intervenu pour le CDG pour rendre compte de son expérience de terrain avec les aidants familiaux.

5. Faire carrière dans la FPT : pourquoi pas ?

Le Centre de Gestion co-anime régulièrement avec ses partenaires, notamment le CNFPT, des sessions d'informations à destination de différents publics sur l'accès à la Fonction Publique Territoriale et ses 230 métiers. Tel était le cas le 20 mai 2015 sur le campus universitaire du Tampon pour des étudiants (mini conférence animée par Antoine TICHON, Directeur du pôle Statut-Carrière-Emploi du CDG, et par Patricia LOUVEL, Directrice Générale Adjointe du Développement Humain à la mairie de Saint-Denis). Dans le même genre, mais devant un public en situation de demande d'emploi, une matinée « Infos métiers » sur le thème des métiers de la Fonction Publique Territoriale s'est tenue le 10 septembre 2015 à la Cité des métiers de Saint-Pierre (animée par Antoine TICHON et Patricia ASSOUNE du CNFPT).

La visite médicale périodique en médecine préventive dans la fonction publique territoriale



Le service Médecine Préventive a pour mission de prévenir toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, en conseillant l'autorité territoriale sur les conditions d'hygiène et de sécurité, les risques de contagion et en surveillant l'état de santé des agents. A cet effet, les agents font l'objet d'une surveillance médicale et sont soumis à un examen au moment de l'embauche ainsi qu'à un examen médical périodique. Cette visite médicale est obligatoire.

Des autorisations d'absence sont accordées par l'autorité territoriale pour permettre aux agents de se rendre à la visite médicale.

Au cours de cette visite, les médecins du service de médecine préventive sont habilités à proposer des aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents. Ils peuvent également proposer des aménagements temporaires de postes de travail ou de conditions d'exercice des fonctions au bénéfice des femmes enceintes.

LA SURVEILLANCE MÉDICALE SIMPLE

Les agents des collectivités bénéficient d'un examen médical périodique au minimum tous les deux ans. Dans cet intervalle, les agents qui le demandent peuvent bénéficier d'un examen médical supplémentaire.

LA SURVEILLANCE MÉDICALE RENFORCÉE

En sus de l'examen médical prévu, le médecin du service de médecine préventive exerce une surveillance médicale particulière à l'égard :

- des personnes reconnues travailleurs handicapés ;
- des femmes enceintes ;
- des agents réintégré après un congé de longue maladie, grave maladie, longue durée ;
- des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux ;
- des agents souffrant de pathologie particulière ;
- des travailleurs âgés de moins de 18 ans.

Le médecin est le seul juge de la fréquence et de la nature des examens que comporte cette surveillance, en tenant compte des recommandations des bonnes pratiques existantes. Ces visites présentent un caractère obligatoire.

SURVEILLANCE SIMPLE	SURVEILLANCE RENFORCÉE
Tous les 2 ans (avec possibilité, sur demande, de visite supplémentaire)	Définie par le médecin de prévention

Organisation statutaire de la Fonction Publique Territoriale

La fonction Publique Territoriale couvre pas moins de 230 métiers au sein desquels les agents peuvent évoluer tout au long de leur carrière.

Elle est organisée en 8 filières :

- Administrative
- Technique
- Culturelle
- Sportive
- Sanitaire et sociale
- Animation
- Police municipale
- Sapeurs-pompiers

Qui sont elles mêmes organisées en 3 catégories :

A : fonction de conception et de direction

B : fonction d'encadrement intermédiaire et/ou d'application

C : fonction d'exécution

Chaque catégorie se décline en cadres d'emplois, grades et échelons.

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CADRES D'EMPLOIS ACCESSIBLES SANS CONCOURS
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur (même diplôme qu'accès ENA) • Attaché 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédacteur (Bac) • Rédacteur principal de 2^e classe (Bac+2) 	Adjoint administratif de 1 ^{ère} cl.	Adjoint administratif de 2 ^{ème} cl.
FILIÈRE TECHNIQUE	Ingenieur	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien (Bac) • Technicien principal (Bac + 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agent de maîtrise • Adjoint technique de 1^{ère} cl. 	Adjoint technique de 2 ^{ème} cl.
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin (doctorat D.E.C ou C.E.S) • Biologiste, vétérinaire (D.E), pharmacien • Psychologue • Sage-femme (D.P) • Puéricultrice (D.E ou D.P) • Puéricultrice cadre de santé • Conseiller socio-éducatif (concours interne) • Infirmier (D.E) • Cadres de santé (Assistant médico-technique, infirmier, rééducateur) 	<ul style="list-style-type: none"> Assistant socio-éducatif (D.E) • Moniteur-éducateur (C.A) • Educateur jeunes enfants (D.E) • Assistant médico-technique (D.E ou D.P) • Rééducateur (DE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} cl. (C.A.P Petite Enfance) • Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} cl. (D.P) • Auxiliaire de soins de 1^{ère} cl. (D.P.A.S) • Agent social de 1^{ère} cl. 	Agent social de 2 ^{ème} cl.
FILIÈRE ANIMATION		<ul style="list-style-type: none"> • Animateur (B.E.A.T.E.P ou B.P.J.E.P.S) • Animateur principal (D.E.J.E.P.S ou D.U.T ou D.E.U.S.T) 	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} cl. (B.A.P.A.A.T)	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} cl.
FILIÈRE CULTURELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Conservateur du patrimoine • Conservateur de bibliothèque • Attaché de conservation du patrimoine • Bibliothécaire • Directeur d'établissement d'enseignement artistique • Professeur d'enseignement artistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques • Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques • Assistant d'enseignement artistique • Assistant d'enseignement artistique principal de 2^e cl. • Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} cl. 	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} cl.	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} cl.
FILIÈRE SPORTIVE	Conseiller des activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Éducateur des activités physiques et sportives (B.E.E.S ou B.P.J.E.P.S) • Éducateur des activités physiques et sportives principal (D.E.J.E.P.S) 	Opérateur des activités physiques et sportives	
FILIÈRE SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Officiers supérieurs (capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel) • Directeur de la police municipale 	<ul style="list-style-type: none"> • Lieutenant et Majors • Chef de service de la police municipale 	<ul style="list-style-type: none"> • Sapeurs-pompiers professionnels de 2^{ème} cl. • Gardien de police municipale • Garde-champêtre principal 	

CATÉGORIE A

Encadrement supérieur
Cas général :
• Bac + 3 ou équivalent sauf exception
Certains postes nécessitent un diplôme spécialisé, surtout dans la filière sanitaire et sociale
• D.E : Diplôme d'Etat
• D.P : Diplôme professionnel
• C.A : Certificat d'aptitude

CATÉGORIE B

Encadrement intermédiaire
Cas général :
Diplôme minimum requis :
• Bac/Bac+2 ou équivalent

CATÉGORIE C

Cadres d'emplois accessibles par concours
Diplôme minimum requis :
• BEPC, CAP et parfois sans diplôme ou équivalent

CADRES D'EMPLOIS ACCESSIBLES SANS CONCOURS

Chaque année, le Centre de gestion établit le calendrier prévisionnel des concours et examens, après un recensement des besoins auprès des collectivités et établissements publics locaux de La Réunion.

Ce document est un calendrier prévisionnel et est publié sous réserve de modifications. Un concours ou un examen peut être ajouté ou supprimé. Seule la publication des arrêtés d'ouverture des concours et examens confirme leur organisation.



CONCOURS ET EXAMENS	RETRAIT DES DOSSIERS	DÉPÔT DES DOSSIERS	LES ÉPREUVES	FILIÈRE CATÉGORIE
ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE (Examen professionnel au titre d'un avancement de grade)	8 septembre au 7 octobre 2015	8 septembre au 15 octobre 2015	à partir du 22 mars 2016	Animation Catégorie C
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE (Examen professionnel au titre d'un avancement de grade)	8 septembre au 7 octobre 2015	8 septembre au 15 octobre 2015	à partir du 24 mars 2016	Culturelle Catégorie C
TECHNICIEN (Concours externe, interne et de 3 ^{ème} voie)	8 septembre au 7 octobre 2015	8 septembre au 15 octobre 2015	à partir du 14 avril 2016	Technique Catégorie B
INGENIEUR (Examen professionnel au titre de la promotion interne)	12 janvier au 10 février 2016	12 janvier au 18 février 2016	à partir du 16 juin 2016	Technique Catégorie A
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (Examen professionnel au titre de la promotion interne)	9 février au 9 mars 2016	9 février au 17 mars 2016	à partir du 22 septembre 2016	Animation Catégorie B
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (Examen professionnel au titre d'un avancement de grade)	9 février au 9 mars 2016	9 février au 17 mars 2016	à partir du 22 septembre 2016	Animation Catégorie B
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (Examen professionnel au titre d'un avancement de grade)	9 février au 9 mars 2016	9 février au 17 mars 2016	à partir du 22 septembre 2016	Animation Catégorie B
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (examen professionnel au titre de la promotion interne)	8 mars au 6 avril 2016	8 mars au 14 avril 2016	à partir du 29 septembre 2016	Administrative Catégorie B
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (examen professionnel au titre d'un avancement de grade)	8 mars au 6 avril 2016	8 mars au 14 avril 2016	à partir du 29 septembre 2016	Administrative Catégorie B
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (examen professionnel au titre d'un avancement de grade)	8 mars au 6 avril 2016	8 mars au 14 avril 2016	à partir du 29 septembre 2016	Administrative Catégorie B
ATTACHE (Concours externe, interne et de 3 ^{ème} voie)	5 avril au 11 mai 2016	5 avril au 19 mai 2016	à partir du 24 novembre 2016	Administrative Catégorie A

Attention : Ce document est un calendrier prévisionnel publié sous réserve de modifications. Un concours ou un examen peut être ajouté ou supprimé. Seule la publication des arrêtés d'ouverture des concours et examens confirme leur organisation.

Site Internet : www.cdgreunion.fr

Pour tout renseignement, contactez le service concours au **0262 42 57 57**